



Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 4 décembre 2020

N/Réf : AR/VP- J-CASTEX

Monsieur le Premier Ministre,

Les parlementaires signataires de la présente lettre tiennent à vous faire part de leur incompréhension à l'égard de la manière dont a été traitée la question du devenir de la « Commission du droit local alsacien-mosellan ».

Comme vous le savez, pour avoir vécu vous-même en Alsace, le droit local constitue une particularité de l'Alsace et de la Moselle à laquelle tous les parlementaires de ces territoires, comme l'ensemble de la population, sont extrêmement attachés. Depuis le retour à la France de ces territoires, tous les gouvernements ont veillé à assurer une gestion attentive de cette législation particulière, dont le maintien a été qualifié par le Conseil constitutionnel de « principe fondamental reconnu par les lois de la République ». Une telle gestion suppose l'existence d'un lieu de concertation entre les représentants des autorités centrales et les experts locaux de l'application de ce droit. L'établissement d'un tel organisme consultatif, selon des modalités diverses, est une constante depuis 1918.

Sa forme la plus récente réside dans un décret du 23 janvier 2014 qui a créé la Commission du droit local « chargée d'étudier et de proposer toutes mesures relatives au droit particulier applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ». Un arrêté du garde des sceaux du 27 juin 2014 a procédé à la nomination de 27 personnes à ce titre pour 5 ans. Dès 2019, des parlementaires demandaient le renouvellement de leur mandat. Avec retard, le ministère de la justice s'est préoccupé du sujet en écrivant fin 2019 aux intéressés pour leur demander s'ils acceptaient de poursuivre cette activité. Mais finalement, le 1er décembre 2020, en réponse à une question orale au Sénat, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées a indiqué, sur le fondement de l'article R 133-2 du code des relations entre le public et l'administration, que cette commission n'existait plus.

Si cet article, au demeurant postérieur à l'institution de la Commission du droit local, dispose que les commissions administratives sont créées pour une durée maximale de 5 ans, il prévoit également qu'une commission peut être renouvelée. La suppression de cette commission ne s'impose donc pas et ignore, à tout le moins, les nécessités de gestion du droit local.

Nous voulons bien admettre que les services concernés n'ont pas pu apprécier correctement l'importance de cette question, laquelle met en cause un aspect très sensible de la situation alsacienne et mosellane. Il ne s'agit pas que d'une simple question subalterne d'élimination d'un organe bureaucratique dépourvu de signification, mais d'une remise en cause d'une tradition républicaine centenaire de prise en compte du droit local, que tous les gouvernements ont respecté sous peine de provoquer la colère des populations concernées.

Nous vous demandons donc instamment de prendre les mesures nécessaires pour que soit reconstituée dans de brefs délais, une commission consultative chargée d'examiner, à la demande des administrations concernées, toutes les évolutions législatives ou réglementaires susceptibles d'affecter le droit local alsacien-mosellan et de proposer toutes mesures utiles relatives à ce droit particulier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre plus haute considération.

André REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin
Catherine BELRHITI, Sénatrice de la Moselle
Jacques CATTIN, Député du Haut-Rhin
Fabien DI FILIPPO, Député de la Moselle
Sabine DREXLER, Sénatrice du Haut-Rhin
Jacques FERNIQUE, Sénateur du Bas-Rhin
Bruno FUCHS, Député du Haut-Rhin
Ludovic HAYE, Sénateur du Haut-Rhin
Yves HEMEDINGER, Député du Haut-Rhin
Patrick HETZEL, Député du Bas-Rhin
Claude KERN, Sénateur du Bas-Rhin
Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin
Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle
Philippe MEYER, Député du Bas-Rhin
Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle
Laurence MULLER-BRONN, Sénatrice du Bas-Rhin
Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin
Jean-Luc REITZER, Député du Haut-Rhin
Elsa SCHALCK, Sénatrice du Bas-Rhin
Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin
Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin
Jean-Marc TODESCHINI, Sénateur de la Moselle
Martine WONNER, Députée du Bas-Rhin